

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00381

### DEVELOPPEMENT DURABLE- PARTENARIAT CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE - DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

#### **Membres titulaires présents :**

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 20 novembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171017-D20170038110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017**

### **DEVELOPPEMENT DURABLE- PARTENARIAT CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE - DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE**

Saint-Etienne Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Saint-Etienne-Lyon-Roanne (CCIM) s'engagent à renforcer leur partenariat dans le cadre de leur action conjointe relative au développement économique et services aux entreprises sur le territoire.

Les enjeux institutionnels et la clarification du paysage territorial permettent à Saint-Etienne Métropole et la CCIM d'affirmer leur ambition commune au service du développement économique, de la compétitivité des entreprises, du développement de l'emploi et de l'attractivité du territoire stéphanois. La centralité de la métropole stéphanoise et son poids prédominant dans le département de la Loire renforce l'implication de la CCIM dans ces objectifs ainsi que la transversalité et l'efficacité de nos organisations de proximité dans le contexte de métropolisation et régionalisation.

Le 15 juin 2017, le Bureau communautaire a validé la signature d'une convention entre les deux parties pour l'année 2017 actant le fait de mettre en œuvre une organisation commune de leurs services respectifs de développement économique. Plus tard, au cours de l'été 2017, un nouveau projet conjoint a vu le jour dans le domaine de la transition énergétique, et plus précisément de l'économie circulaire, rendant nécessaire la signature d'une nouvelle convention.

Ainsi, dans le cadre du projet de Territoire à énergie positive, la CCIM et la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole ont décidé conjointement de mettre en œuvre une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale.

L'objectif du projet sera d'aboutir à des économies de ressources naturelles et d'énergie grâce à la mise en place de synergies entre les entreprises du secteur de la plaine du Forez. Pour cela, des ateliers seront organisés avec les entreprises afin de faire émerger les coopérations possibles puis des études de faisabilité approfondies seront effectuées sur les synergies potentielles repérées. Les synergies qui émergeront dans le domaine des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la mobilité, ou encore de la gestion des espaces communs, pourront relever de partenariats entre deux à trois entreprises ou mobiliser un groupe plus large autour de projets collectifs. C'est pourquoi le club d'entreprises ACCTIFS sera intégré à cette démarche.

La mise en œuvre de ce projet se fonde sur les principes suivants :

- un fonctionnement en mode projet, dont le pilotage est assuré chaque fois par le partenaire dont l'expérience et les compétences disponibles sont les gages de la meilleure pertinence,
- une visée opérationnelle au service du client entreprise,

- le développement de synergies de matières premières, énergie, ressources sur le territoire concerné par la recherche de mutualisation et de complémentarité.

Le budget global d'intervention de la CCIM dans ce projet pour 2017-2018 s'établit à 65 600 €. La répartition du financement entre les différents partenaires s'établit comme suit :

- Année 2017 : 28 400 €  
Financement CCIM : 6 000 €  
Financement ADEME : 12 000 €  
Financement SEM : 10 400 €

- Année 2018 : 37 200 €  
Financement CCIM : 9 600 €  
Financement ADEME : 12 000 €  
Financement SEM : 15 600 €

La mission sera portée en co-maîtrise d'ouvrage (CCIM/SEM) mais c'est la CCIM qui collectera directement les recettes de l'année et facturera sa contribution à Saint-Etienne Métropole.


En déduction de sa contribution totale de 26 000 €, Saint-Etienne Métropole a obtenu une subvention de 50 %, soit 13 000 €, de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la convention cadre 2017 qui lie les deux organismes.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Saint-Etienne-Lyon-Roanne,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget d'études d'investissement de la direction développement durable de l'exercice 2017 sur la destination DDEnergie suite à émission d'une facture de la part de la CCIM,**
- **les recettes émanant de la Caisse des dépôts et consignations seront affectées à ce même compte.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU